

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Séance du 24 juin 2015 à 14 heures 30

**SMICVAL DU LIBOURNAIS – HAUTE GIRONDE**

L'an deux mille quinze, le vingt-quatre juin à 14 heures 30, les Membres du Comité Syndical se sont réunis au siège du SMICVAL du Libournais - Haute Gironde, sous la présidence de Monsieur Alain MAROIS, Président du Syndicat Mixte Intercommunal de Collecte et de valorisation des déchets Ménagers, Maire de St Denis de Pile.

Date de la convocation : 18/06/2015

Etaient présents :

Titulaires		Suppléants		Titulaires		Suppléants	
<b>CDC Isle Double Landais</b>				Madame RICHET	X	Monsieur BASTIDE	
Monsieur LACHAIZE	Ex	Monsieur MONTAUD	X	Madame LARRIEU	X	Monsieur MERCADIER	
Monsieur AUTIER	X	Monsieur BAGUET		Monsieur PILARD	Ex	Monsieur TABONE	
<b>CDC du Pays de St Aulaye</b>				<b>CDC du Grand Saint Emilionnais</b>			
Monsieur DELAVIE (V/Pdt)	Ex	Monsieur SEBART		Monsieur LAURET	Ex	Monsieur GALINEAU	X
Monsieur GENDREAU		Monsieur BERNARD		Monsieur VALLADE	X	Monsieur CANUEL	
<b>CDC du Canton de Fronsac</b>				Monsieur BROUDICHOX	X	Monsieur EMAUZY	
Monsieur BEC		Monsieur MARIEN		Monsieur MARTINERIE	X	Monsieur DUMONTEUIL	
Monsieur COMBILLET	Ex	Madame EYHERAMONNO	X	<b>CDC du Sud Libournais</b>			
Madame REGIS	X	Madame AMOUROUX		Monsieur ROBIN (V/Pdt)	Ex	Madame LEMOINE	
Monsieur GRELAUD	X	Monsieur GALAND		Madame RIBES	X	Monsieur MALVILLE P.	
Monsieur BESSON	Ex	Madame PEYREFITTE	X	Madame SAGE	X	Monsieur MALVILLE F.	
<b>Communauté d'Agglomération du Libournais</b>				Monsieur DAVID	Ex	Monsieur GUILHEM	
Monsieur MAROIS	X	Monsieur MARTINEZ		<b>CDC du Canton de Saint Savin</b>			
Monsieur BERTHOME (V/Pdt)	Ex	Monsieur RIMBAUD		Monsieur TROPHIME	X	Monsieur QUERION	
Monsieur ROUSSET (V/Pdt)	X	Madame ROUEDE		Monsieur BOULAN		Madame DUMAS	
Madame GANTCH (V/Pdte)	X	Madame KRIER	X	Monsieur HAPPERET	X	Monsieur BLAIN	
Monsieur ABANADES (V/Pdt)	X	Monsieur AUDINET	X	Monsieur LIMOUZI	X	Monsieur SAINQUANTIN	
Monsieur RESENDE (V/Pdt)	Ex	Monsieur MESPLEDE		Monsieur RENARD (V/Pdt)	X	Madame PICQ	
Monsieur GRELOT	X	Monsieur MARTY		Monsieur CLUZEAU	X	Madame MOLBERT	
Monsieur D'ANGLADE		Madame CONTE-JAUBERT		<b>CDC du Canton de Blaye</b>			
Monsieur FOULHOX		Monsieur NADEAU		Monsieur DUEZ (V/Pdt)	X	Madame MERCHADOU	
Monsieur VACHER (V/Pdt)	X	Madame PEYRIDIEUX		Madame GOUTTE	X	Monsieur MOURLOT	
<b>CDC du Cubzaguais</b>				Madame PELISSON	X	Monsieur MATHIA	
Monsieur GUINAUDIE (V/Pdt)	X	Monsieur COURSEAUX		Monsieur LORIAUD (V/Pdt)	Ex	Monsieur LAE	
Madame MONSEIGNIE	X	Monsieur JEANNET		Monsieur CARREAU	X	Monsieur CORONAS	
Monsieur RAYNAL	X	Monsieur BRUN					

Accusé de réception en préfecture  
053 255308617-201506242015 031-DE  
Date de télétransmission : 02/07/2015  
Date de réception préfecture : 02/07/2015

Titulaires		Suppléants		Titulaires		Suppléants	
<b>CDC du Canton de Bourg</b>				<b>CDC de l'Estuaire</b>			
Monsieur GRANCHERE	X	Monsieur BAQUE		Monsieur GANDRE (V/Pdt)	Ex	Monsieur RIGAL	
Monsieur BLANC	Ex	Madame LUCET		Monsieur BAILAN	X	Monsieur HENRIONNET	
Monsieur ARRIVE	X	Monsieur POUCHARD		Monsieur LABRIEUX		Monsieur NOEL	
Monsieur DEVESA	X	Monsieur JOLY	Ex	Monsieur BERNARD		Madame VERIT	

Excusés ayant donné procuration :

Monsieur DAVID, Délégué de la Communauté de Communes du Sud Libournais a donné procuration à Madame RIBES, Déléguée de la Communauté de Communes du Sud Libournais  
Monsieur BLANC, Délégué de la Communauté de Communes du canton de Bourg a donné procuration à Monsieur ARRIVE, Délégué de la Communauté de Communes du canton de Bourg

Invités excusés :

Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Libourne,  
Monsieur PLISSON, Député de la Gironde  
Monsieur BOUDIE, Député de la Gironde  
Monsieur DEGUILHEM, Député de la Dordogne  
Madame HARDY, Conseillère Générale de la Gironde (canton de Libourne)  
Monsieur FROUIN, Vice-Président du Conseil Général de la Gironde (canton de Fronsac)  
Monsieur BOIDÉ, Conseiller Général de la Dordogne (canton de Villefranche de Lonchat)  
Monsieur LHEUREUX, Trésorier de Coutras

**En ouverture de séance, sur les 52 Délégués qui composent le Comité Syndical du SMICVAL du Libournais – Haute Gironde, lors de l'Assemblée Générale du 24 juin 2015, 38 d'entre eux étaient présents ou représentés par un suppléant.**

Accusé de réception en préfecture  
033-253306617-20150624-2015-031-DE  
Date de télétransmission : 02/07/2015  
Date de réception préfecture : 02/07/2015

**DELIBERATION N° 2015 – 031**

**Objet : Modifications de la tarification de la vente de compost et produits organiques dérivés issus de la plate-forme de compostage sur le site de St Denis de Pile – année 2015**

**Rapporteur : Monsieur MAROIS**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 2014-071 en date du 19 novembre 2014, portant sur les tarifs de vente des composts et produits organiques dérivés issus de la plate-forme de compostage pour l'année 2015.

Considérant qu'avec la nouvelle configuration du Pôle recyclage de St Denis de Pile suite aux travaux de remise aux normes, il est prévu de modifier le mode de chargement en compost des particuliers et donc la facturation associée.

Considérant qu'il est aujourd'hui envisagé de délivrer le compost directement sur le site du pôle recyclage (via une trémie d'alimentation avec convoyeur électrique), par conséquent les usagers particuliers ne pèseront plus au pont bascule.

Considérant qu'un autre système d'estimation de la quantité de compost chargé doit donc être mis en place, à l'image de ce qui est déjà fait à St Girons depuis plusieurs années.

Il convient donc de ce fait, d'appliquer et d'uniformiser le même fonctionnement que celui mis en place sur le Pôle de St Girons, à savoir : une tarification en fonction de la taille de la remorque.

Type de produit	Tranche	Tarif 2015 €-TTC / rem. (TVA 10%)	Tarif 2015 €-HT / rem.
Compost biodéchets 10 mm (densité 0.40)*			
	Petite remorque (env.200kg)	5.00	<b>4.55</b>
	Moyenne remorque (env.500kg)	15.00	<b>13.64</b>
	Grande remorque (env.800kg)	25.00	<b>22.73</b>
	Camion plateau	30.00	<b>27.27</b>

\*ou compost 100% végétal 20mm (si rupture de stock en 10mm)

Considérant que la facturation des usagers professionnels reste inchangée, à savoir en fonction de la pesée au pont-basculé.

Il est donc demandé aux membres du Comité Syndical de bien vouloir accepter la modification de tarification de la vente de compost et produits organiques dérivés issus de la plate-forme de compostage sur le site de St Denis de Pile pour l'année 2015.

\*\*\*\*\*

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical à l'unanimité des membres présents (38 délégués présents, sur 52 délégués en exercice) dont 2 procurations, adopte les propositions de tarifs de vente du compost et produits organiques dérivés issus de la plate-forme de compostage sur le site de St Denis de Pile, tels que décrits ci-dessus, pour l'année 2015.

**FAIT ET DELIBERE, LES JOURS MOIS ET AN CI-DESSUS**

**POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME**

**FAIT A ST DENIS DE PILE le 24 Juin 2015**

Accusé de réception en préfecture  
033-253306617-20150624-2015-031-DE

Date de télétransmission : 02/07/2015

Date de réception préfecture : 02/07/2015

SMICVA du Libournais Haute-Garonne  
Le Président,  
ST DENIS DE PILE  
33070  
**Alain MAROIS**  
05 57 55 49 79